

affirmé solennellement le Protectorat de la France. Aussi est-ce au consul de France que le Custode s'adresse et non aux autres ; c'est le consul de France qui était présent lors de la bagarre et qui défendait les religieux.

Attendons donc la fin de cette affaire et en attendant réjouissons-nous des résultats obtenus, si réellement ils le sont, quels qu'aient été d'ailleurs les instruments de la réparation et de la justice.

On dirait cependant que l'occasion paraît bonne à plusieurs de supplanter la France en Orient et dernièrement une Revue italienne développait solennellement cette thèse que la Mission de Terre-Sainte est une mission italienne : italienne par son origine, italienne par son essence, italienne par sa langue et ses œuvres. Tout le monde sait au contraire que la Custodie de Terre-Sainte est une mission internationale et pour cette raison essentiellement catholique : On ne peut l'appeler ni italienne, ni allemande, ni française mais catholique : les Sanctuaires y appartiennent non à une nation, mais à la catholicité tout entière : on y parle toutes les langues et on y reçoit les pèlerins de tous les pays.

Qui ne voit combien il est nécessaire qu'il en soit ainsi. Déjà ensanglantés par les luttes soutenues contre les Grecs, les Arméniens, et les Turcs, que deviendraient ces vénérables sanctuaires s'ils étaient encore les théâtres des luttes entre les différentes nationalités et si les guerres qui désolent et divisent les nations chrétiennes avaient leur contrecoup sanglant jusque dans ces sanctuaires ?

La vérité donc, la voici ; c'est le R. P. Prolet dans son grand ouvrage, *Les Missions catholiques françaises*, qui parle ainsi à propos des missions d'Orient : Je voudrais compter au nombre des Missions françaises, celles des Pères franciscains, la plus nombreuse et la plus active de toutes ; mais, bien que des religieux* français en fassent partie, bien que le consul général de France y exerce, comme ailleurs, le droit titulaire de protection, malgré les sympathies que rencontrent partout où il y a des Franciscains, les pèlerins et les voyageurs de notre nation, malgré ces raisons et d'autres encore, la mission franciscaine n'est pas de celles dont la France peut s'enorgueillir : c'est une mission internationale et universelle, c'est-à-dire catholique ; et les jours de fête ce n'est pas le drapeau tricolore qu'elle arbore, mais le drapeau blanc à croix rouge de Terre-Sainte. »

Tout le monde sait cependant que dans l'organisation et la direction de la Custodie de Terre-Sainte, la France tient une place